



Orange Belgium confirme la tenue de son assemblée générale le 6 mai 2020 et recommande de revoir le dividende proposé

1. Le conseil d'administration estime que, compte tenu des incertitudes générées par la pandémie Covid-19, il est prudent et dans l'intérêt de la Société de réduire le montant des bénéfices à distribuer aux actionnaires par rapport à la proposition faite par le conseil d'administration telle que reprise dans les comptes annuels. Le conseil d'administration propose dès lors de réduire le dividende au titre de l'année 2019 de 0,60 euro par action à 0,50 euro par action (le même montant par action que le dividende versé au titre de l'année 2018). La date de paiement restant inchangée au 14 mai 2020.

Dans cette optique, le conseil d'administration tient à signaler qu'il revient à l'assemblée générale de déterminer l'affectation des résultats et que l'assemblée générale a le droit d'amender l'affectation des résultats telle que reprise dans les comptes annuels soumis à son approbation par le conseil d'administration. Les actionnaires désireux de faire usage de ce droit sont dès lors invités à prendre l'initiative d'amender eux-mêmes le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de procuration afin d'y indiquer qu'ils désirent amender l'affectation des bénéfices et réduire le montant du dividende à 0,50 euro par action au lieu de 0,60 euro par action.

Le conseil d'administration a été informé que l'actionnaire majoritaire de la société (Atlas Services Belgium, qui détient 52.91% des actions et droits de vote) envisage de faire usage de ce droit et de voter en ce sens.

2. Le conseil d'administration a, conformément à l'Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, pris les décisions suivantes.

L'assemblée générale (ordinaire, extraordinaire et spéciale) du 6 mai 2020 aura lieu et les actionnaires pourront exercer leurs droits exclusivement de la manière suivante :

1° en votant à distance avant l'assemblée générale par correspondance ; et

2° en donnant une procuration avant l'assemblée générale au président de la réunion contenant des instructions de vote spécifiques et contraignantes pour chaque point de l'ordre du jour requérant un vote.

Le conseil d'administration renvoie vers le site internet de la société où les formulaires pertinents sont publiés. Ces documents doivent être correctement et complètement remplis et signés et doivent parvenir à la société au plus tard le quatrième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

Compte tenu des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19, le conseil d'administration interdit toute présence physique d'actionnaires (et de mandataires de ceux-ci – à l'exception du président de la réunion agissant en tant que mandataire, comme mentionné ci-dessus).

Toutes les questions doivent être posées par écrit et ce au plus tard le quatrième jour qui précède la date de l'assemblée générale. L'organe d'administration (ou le commissaire) répond à ces questions par écrit au plus tard le jour de l'assemblée générale mais avant le vote. Les réponses aux éventuelles questions écrites seront publiées sur le site internet de la société.

Conformément à la législation, cette décision est publiée, par voie de communiqué de presse et sur le site internet de la société, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultraperformant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : @pressOrangeBe

Contact investisseurs

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99

ir@orange.be

Contact presse

Younes Al Bouchouari – younes.albouchouari@orange.com – +32 (0)477 69 87 73

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com – +32 (0)479 01 60 58
press@orange.be